

## Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 29 mars 2017, à 20h00

Président : M. Didier Torti  
Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 10 du 15 mars 2017 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Vingt-sept citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale. Puis, il propose Messieurs Robert Ackermann et Gérald Charmillot qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 14 décembre 2016 publié sur le site internet de la commune, [www.bourrignon.ch](http://www.bourrignon.ch). Il peut également être consulté au Secrétariat communal de Develier ;
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 4'000'000.00 pour la réalisation de la déchetterie régionale décidée par l'Assemblée des délégués du SEOD, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir ;
3. Décider de l'adhésion de la Commune de Bourrignon à la déchetterie régionale du SEOD en cas d'acceptation du point 2 ci-dessus ;
4. Information sur la possibilité de poser des moloks sur le territoire communal pour le ramassage des déchets ménagers ;
5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 30'000.00 pour les travaux d'archivage des documents de la Commune, à couvrir par les recettes courantes ;
6. Décider l'ouverture d'un crédit pour la pose de treize candélabres afin de compléter l'éclairage public du village, à couvrir par voie d'emprunt ;
7. Information sur l'organisation de la déchetterie communale.

Le président propose aux ayants-droit les modifications suivantes à l'ordre du jour afin que les citoyennes et citoyens présents soient informés le mieux possible pour prendre la décision concernant la déchetterie régionale. Les points 7 et 4 de l'ordre du jour seront passés après l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 14 décembre 2016. Le nouvel ordre du jour proposé est donc le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 14 décembre 2016 publié sur le site internet de la commune, [www.bourrignon.ch](http://www.bourrignon.ch). Il peut également être consulté au Secrétariat communal de Develier ;
2. Information sur l'organisation de la déchetterie communale.
3. Information sur la possibilité de poser des moloks sur le territoire communal pour le ramassage des déchets ménagers
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 4'000'000.00 pour la réalisation de la déchetterie régionale décidée par l'Assemblée des délégués du SEOD, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir ;
5. Décider de l'adhésion de la Commune de Bourrignon à la déchetterie régionale du SEOD en cas d'acceptation du point 2 ci-dessus ;
6. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 30'000.00 pour les travaux d'archivage des documents de la Commune, à couvrir par les recettes courantes ;

7. Décider l'ouverture d'un crédit pour la pose de treize candélabres afin de compléter l'éclairage public du village, à couvrir par voie d'emprunt ;

Cette proposition est acceptée.

### 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 14 décembre 2016 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

### 2. Information sur l'organisation de la déchetterie communale

Monsieur le président passe la parole à Madame Manon Koller, conseillère communale, qui est chargée de présenter ce point de l'ordre du jour. Elle indique les raisons pour lesquelles le Conseil communal a décidé de réorganiser la déchetterie communale :

- la benne à carton est trop petite ;
- déchets plastiques en trop grande quantité. Ceux-ci sont souvent souillés (nourriture) et dégagent une mauvaise odeur.

En conséquence, le Conseil communal a décidé de limiter les déchets incinérables à la déchetterie. Ainsi, tout déchet pouvant être mis dans un sac de 110 lt doit être éliminé de cette façon.

L'entreprise Met Fer SA a été sollicité à plusieurs reprises pour amener des améliorations à la déchetterie, sans réponse. Dès lors, les Autorités communales se sont approchées de l'entreprise G. Gobat SA de Develier afin de trouver des améliorations. Cette entreprise a réalisé un nouveau plan pour l'organisation de la déchetterie communale et a offert ses services pour la gestion des déchets. Après un comparatif des prix avec l'entreprise Met Fer SA, le Conseil communal a décidé de travailler avec l'entreprise G. Gobat SA. En plus de prix plus attractifs, l'entreprise G. Gobat SA est d'accord de récupérer les plastiques des balles rondes au prix de Fr. 168.60/tonne, pour autant que ce plastique soit propre. Les habitants pourront amener les déchets plus volumineux directement au dépôt de l'entreprise G. Gobat SA avec un rabais de 5%.

Monsieur Didier Torti remercie Madame Manon Koller et ouvre la discussion.

*Monsieur Didier Torti précise que les plastiques des balles rondes ne seront pas repris à la déchetterie mais directement chez G. Gobat SA.*

*Monsieur Gérald Charmillot s'interroge sur la différence entre les charges du personnel d'exploitation et les imputations des salaires. Ces rubriques ont été mentionnées dans un tableau des coûts de la déchetterie. Il s'agit d'une imputation des frais du secrétariat à charge des déchets.*

*Monsieur Ernest Müller préfère garder le système de ramassage des plastiques actuel et serait d'accord avec une augmentation de la taxe. Cette solution n'est pas envisagée par le Conseil communal car le volume des déchets incinérables et leur état de saleté ont convaincu le Conseil communal de prendre cette décision. Monsieur Michel Eggenschwiler précise que c'est à chacun de faire un effort.*

*Madame Chantal Charmillot trouve dommage de retourner en arrière en matière de récupération des plastiques car il y a un risque que les gens brûlent à nouveau leurs déchets. Monsieur Michel Eggenschwiler précise que le fait de brûler des déchets est interdit et amendable.*

*Monsieur Gérald Charmillot trouve également qu'il faudrait garder le système actuel car de toute façon, les déchets incinérables sont acheminés et brûlés à la Chaux-de-Fonds. Madame Manon Koller précise que le problème d'odeur est un souci pour le Conseil communal car les bennes ne sont pas vidées toutes*

les semaines. Elle préfère que chacun fasse un effort pour limiter ces déchets à la déchetterie communale.

*Madame Céline Odiet est d'accord avec Madame Manon Koller et insiste sur le fait que les citoyennes et citoyens doivent faire un effort pour consommer autrement.*

*Madame Rose-Marie Koller précise aussi que, si on garde le système actuel, il y a un risque d'avoir de problèmes d'hygiène à la déchetterie, voire d'y retrouver des rats.*

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **3. Information sur la possibilité de poser des moloks sur le territoire communal pour le ramassage des déchets ménagers ;**

Monsieur Didier Torti salue la présence de Madame Françoise Collarin, présidente du SEOD et de Messieurs Claude Gorrara, secrétaire et Philippe Zahno, chargé de communication du SEOD, qui présentent ce point de l'ordre du jour.

Madame Françoise Collarin remercie les Autorités communales pour l'invitation à participer à cette séance. Elle présente, en quelques mots, les tâches exécutées par le SEOD et donne les raisons pour lesquelles le SEOD a proposé aux communes la possibilité de d'installer des conteneurs semi-enterrés pour le ramassage des déchets ménagers.

Monsieur Claude Gorrara présente les avantages d'installer des conteneurs semi-enterrés dans le village. Tout d'abord, ce système de ramassage a été étudié car le ramassage actuel des déchets ménagers boucle avec un déficit depuis quelques années. Ce déficit est actuellement absorbé par les bons résultats de la décharge de Boécourt. Ces avantages sont les suivants :

- solution esthétique et hygiénique ;
- dépôt des sacs en tout temps ;
- plus de sacs dans les rues.

Au niveau des coûts, c'est le SEOD qui s'occupe de tout. La Commune doit fournir le terrain. L'emprise d'un conteneur semi-enterré est d'environ 4 m<sup>2</sup>. Le nombre de conteneurs pour Bourrignon a été estimé à deux.

Monsieur Didier Torti remercie les représentants du SEOD de leur intervention et ouvre la discussion.

*Monsieur Rémy Koller demande ce qui se passe si un sac non taxé est déposé dans le conteneur semi-enterré. Le sac n'est pas ramassé s'il est possible de le retirer du conteneur ou du camion.*

*Monsieur Robert Ackermann souhaite savoir combien de sacs sont retrouvés dans ces conteneurs, selon l'expérience des communes qui ont déjà ce type d'installation. C'est un maximum de 5 %.*

*Madame Rose-Marie Koller souhaite savoir à qui incombe de trouver les personnes qui déposent des sacs non taxés. C'est une coopération entre le SEOD et la Commune.*

*Monsieur Didier Torti souhaite savoir à quel endroit est prévu la pose des conteneurs semi-enterrés. Une étude a été faite en 2015 et transmise aux Autorités communales.*

*Monsieur Robert Ackermann demande à quelle fréquence seront vidés ces conteneurs. En principe une fois par semaine.*

*Monsieur Martin Noirjean a plusieurs remarques et questions à poser aux membres du SEDO présents. Qu'en est-il des réserves de plusieurs millions du SEDO et est-il vrai que le SEOD a réalisé des investissements dans l'immobilier ?* Pour ce qui est des investissements dans l'immobilier, Monsieur Claude Gorrara précise que le SEOD n'a jamais investi dans ce secteur. Il est vrai que le SEOD a une fortune qui est indiquée clairement dans les comptes qui sont remis chaque année aux Communes. Cette réserve se monte à Fr. 7,8 mio et elle provient essentiellement des travaux de la Transjurane et des déchets de chantier qui ont été déposés à la décharge de Boécourt. Monsieur Claude Gorrara précise que le SEOD ristournait, jusqu'en 2015, un montant de Fr. 10.00 par habitant à chaque commune. Ce fonds de réserve sert à financer des projets dans les déchets pour les communes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 4'000'000.00 pour la réalisation de la déchetterie régionale décidée par l'Assemblée des délégués du SEOD, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir ;**

Monsieur Didier Torti passe la parole à Monsieur Philippe Zahno pour la présentation de la déchetterie régionale. Cette présentation a déjà eu lieu dans plusieurs communes. A l'heure actuelle, deux communes ont refusé le crédit pour la déchetterie régionale.

Dans un premier temps, Monsieur Philippe Zahno informe l'Assemblée communale que le monde des déchets change. Les déchets ne sont plus éliminés mais ils sont gérés. On ne se débarrasse plus des déchets mais ils sont recyclés de manière durable.

Le projet de déchetterie régionale concerne uniquement les déchets valorisables. Il s'agit ici d'un avant-projet qui ne répond pas encore à toutes les questions mais à quasiment toutes. Le projet prévoit une déchetterie régionale, des écopoints communaux, des points d'appui régionaux (manifestations) et un écomobile pour, par exemple, servir des citoyens à mobilité réduite. La déchetterie régionale récupérera un certain nombre de déchets, mais pas le plastic. Le nombre de déchets sera évolutif. Monsieur Philippe Zahno présente ensuite la déchetterie d'Yverdon-les-Bains par quelques photographies. Ensuite, un plan du futur projet de déchetterie régionale, située à Courtételle, est présenté. Les avantages, pour le SEOD, sont les suivants :

- ouverture six jours sur sept
- accueil professionnel
- tri performant et qualité des déchets
- augmentation du volume commercialisable
- promotion commune, partage des coûts
- importante diminution de la charge financière des communes et des citoyens
- expériences positives de plus de cent déchetteries en Suisse

Les écopoints communaux récolteront le verre, le papier, le carton, l'alu et fer blanc ainsi que les huiles. Cela représente 90% du poids des déchets valorisables les plus courants. Cela permettra d'utiliser les infrastructures existantes dans les communes. La Commune doit mettre le terrain à disposition, entretenir et surveiller l'écopoint. La Commune est libre de collecter éventuellement d'autres déchets, à sa charge. Le SEOD fournit et entretient les bennes, organise les transports et gère les cinq matières récoltées dans les écopoints.

Les points d'appuis serviront à récolter des déchets particuliers lors d'événements particuliers, tels que les fêtes de village, etc.

L'écomobile est un ramassage payant des déchets encombrants auprès de personnes à mobilité réduite, par exemple.

Au niveau financier, la fortune du SEOD sert à financer les projets des communes. L'investissement de Fr. 4'000'000.00 ne coûtera rien aux communes. Celui-ci sera financé par les fonds propres du SEOD et par des emprunts. Le SEOD attend également une subvention cantonale de Fr. 1'000'000.00. Le coût annuel sera de Fr. 27.00 par habitant, pour autant que 62% de la population des communes membres du SEOD participe à la déchetterie.

L'emplacement de la future déchetterie régionale est situé à l'entrée de Courtételle, direction Delémont. La circulation des véhicules a été étudiée et est maîtrisée. En effet, peu d'usagers devraient traverser le village de Courtételle. Une étude menée confirme que le bilan CO<sub>2</sub> est positif.

Concernant la procédure, Monsieur Philippe Zahno rappelle que ce crédit a été accepté par l'Assemblée des délégués du SEOD pour 22 oui contre 0 et 2 abstentions. Pour que ce projet voit le jour, il faut que la majorité des 22 communes donne son accord au crédit et les communes qui adhèrent doivent représenter au moins 62% de la population.

Le président remercie les représentants du SEOD pour leur présentation et ouvre la discussion.

*Madame Rose-Marie Koller demande ce que couvre les Fr. 27.00.* Le montant de Fr. 27.00 couvrent les coûts des écopoints et de la gestion de la déchetterie régionale.

*Monsieur Martin Noirjean souhaite savoir ce qu'il en est des communes qui travaillent avec des entreprises du Lauffonnais.* Le SEOD ne peut pas obliger les communes à collaborer avec sa structure. Par contre, il est précisé que le Jura est une zone d'apport pour l'entreprise Vadec et que les déchets devraient être acheminés dans cette entreprise.

*Monsieur Ernest Müller se soucie qu'un doublon soit fait au sujet des déchets chimiques en référence avec l'entreprise de Delémont qui les récupère actuellement.* Ces déchets seront transférés à la déchetterie régionale.

*Monsieur Ernest Müller demande une confirmation sur le fait que les citoyens des communes non adhérentes n'auront pas accès à la déchetterie.* Effectivement, seules les citoyens des communes qui ont adhéré auront l'accès à la déchetterie régionale, ce qui est normal. Mais, les communes pourront adhérer à la déchetterie en tout temps, au même tarif.

*Monsieur Didier Torti donne une précision sur les adhésions ultérieures.* Toute commune qui refuse l'adhésion et même le crédit pourra en tout temps revenir sur sa décision et demander son adhésion à la déchetterie régionale.

*Monsieur Gérald Charmillot demande ce qui se passe si la déchetterie ne peut pas se faire à Courtételle.* Pour l'instant, il n'y a pas de d'alternative. Mais de toute façon, la déchetterie sera réalisée aux abords d'une bretelle autoroutière.

*Madame Chantal Charmillot demande comment est calculé la taxe de Fr. 27.00. Est-ce qu'une famille de 4 personnes va payer 4 x Fr. 27.00 ?* Madame Manon Koller explique la façon dont sera facturée la taxe des déchets. En réalité, le montant de Fr. 27.00 par habitant sera facturé par le SEOD directement à la Commune. Cette dernière continuera, comme cela passe actuellement, de facturer une taxe par ménage en ce qui concerne les déchets.

*Monsieur Ernest Müller souhaite savoir ce qu'a prévu le SEOD pour trouver de nouvelles recettes.* Un projet d'agrandissement de la décharge de Boécourt est prévu afin d'avoir une gestion cantonale des déchets entreposés dans cette structure. Ce projet dépend de la décision du Canton concernant la taxe cantonale et la fixation de son montant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur Didier Torti remercie les membres du SEOD pour les informations.

Monsieur Didier Torti donne ensuite la parole à Madame Manon Koller, conseillère communale, pour la conclusion de ce point de l'ordre du jour. Elle précise que la gestion des déchets à Bourrignon correspond à ce qui est demandé dans le Plan cantonal de gestion des déchets. Elle précise que le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit de Fr. 4'000'000.00 mais de refuser, pour l'instant, l'adhésion à cette déchetterie régionale.

*Monsieur Roger Berberat demande si un coût sera à charge de la Commune au sujet de ce crédit de Fr. 4'000'000.00. Ce crédit ne coûtera rien à la Commune.*

*A la suite de cette réponse, Monsieur Roger Berberat se pose la question de la nécessité de ce vote. C'est le règlement d'organisation du SEOD qui oblige les communes à se prononcer pour cette dépense.*

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte par 26 voix contre 2 et 4 abstentions l'ouverture d'un crédit de Fr. 4'000'000.00 pour la réalisation de la déchetterie régionale décidée par l'Assemblée des délégués du SEOD, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir.**

**5. Décider de l'adhésion de la Commune de Bourrignon à la déchetterie régionale du SEOD**

**L'Assemblée passe au vote à main levée et refuse l'adhésion de la Commune de Bourrignon à la déchetterie régionale du SEOD par 23 non contre 6 oui et 4 abstentions.**

En raison de la présence de Monsieur Joël Burkhalter de l'entreprise BKW Energie SA, Monsieur le président propose d'inverser le point 6 et le point 7 de l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**6. Décider l'ouverture d'un crédit pour la pose de treize candélabres afin de compléter l'éclairage public du village, à couvrir par voie d'emprunt**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Quentin Ackermann, conseiller communal, en charge de présenter cette demande de crédit. Il précise que cette demande de crédit fait suite à la demande de plusieurs citoyens. Il explique la raison pour laquelle le montant du crédit ne figurait pas dans le bulletin d'information. En effet, l'offre de l'entreprise BKW Energie SA est arrivé quelques jours après l'envoi du bulletin d'information.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Joël Burkhalter de l'entreprise BWK Energie SA qui présente en détail ce projet. Il explique quelles sont les rues qui bénéficieront d'un éclairage complémentaire, tout en expliquant les travaux qui seront réalisés. Ces derniers seront exécutés afin de prendre le moins possible d'emprise sur les routes. Ce projet prévoit :

- 13 nouveaux luminaires ;
- 1 remplacement d'un luminaire ;
- 25 tests mécaniques sur les candélabres ;
- la réfection et le remplacement des fondations et des candélabres endommagés ;
- les coûts de génie civil.

Monsieur le président remercie Monsieur Joël Burkhalter pour ses explications et ouvre la discussion.

*Monsieur Gérald Charmillot demande quelle sera la hauteur des nouveaux candélabres. Cette hauteur dépend de plusieurs paramètres qui seront calculés par l'entreprise BKW Energie SA.*

*Monsieur Ernest Müller demande pourquoi mettre un candélabre supplémentaire au Droit-Mont. C'est suite à une demande d'une habitante de cette rue et également à la suite de la décision du Conseil communal de mettre en vente la dernière parcelle de ce lotissement.*

*Madame Chantal Charmillot trouve que ces candélabres sont superflus car ils se trouvent à des endroits où il n'y a pas d'habitation. Monsieur Quentin Ackermann précise que le Conseil communal a décidé d'équiper les rues en manque d'éclairage afin de répondre à plusieurs demandes de citoyennes et citoyens. Après étude de ces demandes, le Conseil communal a trouvé judicieux de compléter l'éclairage public communal. Monsieur Joël Burkhalter précise également que l'intensité lumineuse sera réglable selon le système mis en place dernièrement et que les coûts d'énergie seront limités.*

*Madame Rose-Marie Koller trouve que la décision d'équiper les rues en déficit d'éclairage est une bonne décision.*

*Monsieur Gérald Charmillot trouve que les travaux de génie civil seront trop onéreux. Effectivement il y aura des coûts pour les travaux de génie civil. Ils seront importants au Chemin du Tiètre.*

Monsieur Michel Eggenschwiler précise aussi que le Conseil communal cherchera des subventions afin de baisser la charge communale pour ces travaux.

Pour conclure la présentation, Monsieur Quentin Ackermann présente les coûts de cette demande de crédit.

Matériel	Fr.	38'221.895
Montage des radars Owlet	Fr.	110.00
Programmation Owlet	Fr.	550.00
Génie civil	Fr.	34'656.00
Etude du projet, coordination et relevés	Fr.	6'620.00
Total hors TVA	Fr.	80'157.95
TVA	Fr.	6'412.65
Divers et imprévus, environ 10%	Fr.	8'629.40
TOTAL TTC	Fr.	95'200.00

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte par 27 voix contre 0 et 4 abstentions l'ouverture d'un crédit de Fr. 95'200.00 pour la pose de treize candélabres afin de compléter l'éclairage public du village, à couvrir par voie d'emprunt.**

**7. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 30'000.00 pour les travaux d'archivage des documents de la Commune, à couvrir par les recettes courantes**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Francis Grillon, conseiller communal, en charge de présenter cette demande de crédit. Celui-ci indique que l'archivage des documents communaux est un souci pour le Conseil communal. Ces archives se trouvent à plusieurs endroits et il est nécessaire de remettre de l'ordre. Il donne ensuite un petit historique de ce qui a été fait avec les archives ces dernières années. Le Conseil communal s'est approché de l'archiviste cantonal afin de savoir comment entreprendre ces travaux. Il précise également que le local d'archive sous le bureau communal contient également les archives de la Paroisse et de la Bourgeoisie. La Bourgeoisie est favorable a collaboré pour ces travaux. Par contre, la Paroisse n'est pour l'instant pas intéressé. Les travaux pour ces deux entités seront déduits du montant à charge de la Commune. Il indique également que la personne en charge

de ce travail est Madame Jessica Vermeille qui a effectué un remplacement à l'administration communale de Develier. Elle a effectué son apprentissage au sein de l'administration communale de Lajoux et a été mandatée pour réaliser et organiser l'archivage des documents de cette commune.

*Madame Chantal Charmillot demande ce que représente le montant de Fr. 30'000.00. Il s'agit essentiellement du salaire de la personne en charge de ce travail.*

*Madame Dominique Müller souhaite savoir où se trouve le local d'archive. Ce local se trouve dans l'ancienne classe de couture. Il est précisé qu'un hygromètre sera posé dans ce local.*

Monsieur Michel Eggenschwiler précise que la Commune de Bourrignon possède des archives de grande qualité et qu'il est nécessaire de les organiser.

*Monsieur Ernest Müller constate que la répartition des coûts entre la Commune et la Bourgeoisie n'est peut-être pas adéquat en raison de l'histoire de la Commune de Bourrignon lorsque le maire était également président de la Bourgeoisie, ceci en guise d'anecdote.*

**L'Assemblée passe au vote à main levée et, à l'unanimité, accepte l'ouverture d'un crédit de Fr. 30'000.00 pour les travaux d'archivage des documents de la Commune, à couvrir par les recettes courantes.**

La parole n'est plus demandée, le président lève la séance à 22h15, en présence de trente-trois personnes, membres de l'Autorité compris. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat